

# **Règlement FOULEES MONTERELAISES**

## **Article 1 :**

L'association C S Montereau organise une épreuve pédestre mixte de 10km **le dimanche 23 octobre 2022** ainsi que des courses **le samedi 22 octobre 2022**.

L'organisation des Foulées du «C S Montereau» répond à la réglementation des courses running.

**Organisateur : Daniel SIGONNEAU** 48 rue de la gare 77130 Varennes sur seine

06 48 40 49 21    dan.sigonneau@gmail.com

Site internet <https://www.foules-monterelaises.com/>

**Structures associées : C S Montereau** section Athlétisme et la Municipalité de Montereau

## **Article 2 :**

### **Le samedi 22 octobre.**

Une course pour tous de 2km sur le parc des noues, allure libre marche ou course, sans inscriptions, sans classement, départ 14h30, (2010 et avant).

Course jeunes (1km) départ 15h00 (2011-2012-2013), 15h15 (2014-2015)

Animation des « zouzous » 15h30 (2016 et après).

Inscriptions à la Salle Sémisoroff hall Nodet Avenue du Maréchal Leclerc le samedi à partir de 14h00.

Les parcours se dérouleront sur le parc des noues.

**Le dimanche 23 octobre** « 10km du confluent » 2006 et avant

Le départ aura lieu rue Léo Lagrange à Montereau à 10h00

L'arrivée se déroulera avenue du Maréchal leclerc à partir de 10h29 environ.

Le retrait des dossards : Salle Sémisoroff hall Nodet Avenue du Maréchal Leclerc, le samedi de 14h00 à 17h00 et le dimanche à partir de 8h00 et jusqu'à 9h30.

## **Article 3 :**

Les inscriptions s'effectuent selon les conditions suivantes :

Renseignements : Daniel SIGONNEAU 06 48 40 49 21

- **Sur internet : <http://www.protiming.fr>**

**1. Inscriptions en ligne possibles jusqu'au jeudi 20 octobre à 21h00.**

Responsable Françoise GUIBLAIN [francoise.guiblain77@gmail.com](mailto:francoise.guiblain77@gmail.com)

## 2. Procédure particulière pour les inscriptions groupées des clubs ou entreprises

Responsable Chantal VALLON [chantal.vallon@free.fr](mailto:chantal.vallon@free.fr)

**Pas d'inscription courrier, Pas d'inscription sur place.**

### **Tarifs d'inscription :**

2km courir pour tous, Animation et Course enfants (1km) : gratuit

10 km : 12€ jusqu'au 12/10 15€ ensuite,

Pour les licenciés FFA 10€ jusqu'au le 12/10 15€ après

### **Pour les Clubs, tarifs dégressifs avant le 12/10 :**

9€ par coureurs de 11 à 20 inscrits, 8€ par coureurs à partir de 21 inscriptions.

Après 14€ par coureurs de 11 à 20 inscrits, 13€ par coureurs à partir de 21 inscriptions.

**Il ne sera procédé à aucun remboursement sauf en cas d'annulation de la manifestation dû à la covid 19.**

### **Article 4 :**

Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- **Pour le 2km, 1km et l'animation :**

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas obligatoire

Les mineurs devront remettre en outre une autorisation parentale.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à l'épreuve.

- **Pour le 10Km.**

Soit d'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la **Fédération Française d'Athlétisme**, en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération uniquement agréée**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

Soit un certificat médical **de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition**, daté de moins de 1 an au 23 octobre 2021. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Une copie sera exigée lors de l'inscription ou au retrait des dossards.

Les Athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, devront fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

**Au retrait des dossards, une pièce d'identité sera demandée.**

#### **Article 5 :**

Pour le 10km l'athlète doit porter visiblement, pendant toute la totalité de la course, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation, il doit être porté sur le torse, visible et non entravé.

#### **Article 6 :**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non- participation sauf en cas d'annulation dû à la covid 19.

En cas de non-participation, il est possible avant le 12/10 de transférer son inscription à une tierce personne en informant par mail l'organisation afin de procéder à la modification d'identité. (dan.sigonneau@gmail.com)

Toute personne participant avec un dossard acquis par infraction sera disqualifiée et l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le dossard doit être porté sur le torse, visible et non entravé.

#### **Article 7 :**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

#### **Article 8 :**

L'association **C S Montereau** dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques de responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants non licenciés auprès de IAAC.

#### **Article 9 :**

Les participants du 10 km feront l'objet d'un chronométrage par transpondeurs (intégré au dossard) et d'un classement scratch. Le port d'un transpondeur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

#### **Article 10 :**

Le temps de course maximum pour le **10 km course** est de 1h30.

#### **Article 11 :**

Pour le 10km, un classement sera réalisé et fera l'objet d'une publication, sur Internet et sur tout média au choix de l'organisateur.

## Article 12 :

Pour le 10km :

Récompenses à tous les arrivants.

Récompenses aux 5 premières Femmes et 5 premiers Hommes du classement scratch

Aux vainqueurs des Catégories suivantes :

3 premières Femmes et 3 premiers Hommes des catégories suivantes : CA, JU, ES, SE et Masters. Récompenses non cumulables avec le classement scratch

Première Femme et premier homme des Catégories suivantes : Masters 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 Récompenses non cumulables avec le classement des trois premiers masters.

## Article 13 :

Primes :

<b><u>10 KM DU CONFLUENT 2022</u></b>					
	<b><u>MASCULINS</u></b>			<b><u>FEMININES</u></b>	
<b><u>Classement Scratch</u></b>					
	1	700 €	*	1	700 €
	2	500 €	*	2	500 €
	3	400 €	*	3	400 €
	4	300 €	*	4	300 €
	5	200 €	*	5	200 €
	6	150 €	*	6	150 €
	7	100 €	*	7	100 €
	8	80 €	*	8	80 €
	9	70 €	*	9	70 €
	10	60 €	*	10	60 €
<b><u>RECORD</u></b>		300 €	*		300 €
<b><u>Record par catégorie</u></b>		30 €	*		30 €
<b><u>Par équipes de clubs FFA</u></b>					
	<b>sur 5 Athlètes Toutes catégories</b>			<b>3 féminines</b>	
	1	250 €	*	1	150 €
	2	150 €	*	2	90 €
	3	100 €	*	3	60 €
		<b>3 390 €</b>			<b>3 190 €</b>
<b>Bon d'achat Décathlon distribué sur place lors de la remise des récompenses</b>					
<b>Présence obligatoire des récompensés</b>					
<b><u>Franciliens</u></b>	<b><u>Athlètes licencié(e) à la FFA dans un club francilien au jour de l'épreuve</u></b>				
	1	50 €	*	1	50 €
	2	40 €	*	2	40 €
	3	30 €	*	3	30 €
<b><u>Seine et Marnais</u></b>	<b><u>Athlètes licencié(e) à la FFA dans un club Seine et Marnais au jour de l'épreuve</u></b>				
	1	50 €	*	1	50 €
	2	40 €	*	2	40 €
	3	30 €	*	3	30 €
<b><u>Masters 0</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 1</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 2</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 3</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 4</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 5</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 6</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 7</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 8</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
<b><u>Masters 9</u></b>	1	30 €	*	1	30 €
		<b>540 €</b>			<b>540 €</b>

#### **Article 14 :**

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront se conformer strictement aux directives de l'organisation.

Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

#### **Article 15 :**

Toute aide extérieure est interdite et entraînera la disqualification.

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

#### **Article 16 :**

Le 10km du confluent se déroule sur des voies interdites à la circulation hormis les véhicules de l'organisation et le passage des véhicules de secours en cas de besoin.

La sécurité est assurée par les signaleurs de l'**E**scorte **M**otocycliste **F**rancilienne.

Deux médecins seront sur place ainsi que des secouristes.

#### **Article 17 :**

Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur et ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support pour une durée de 3 ans.

#### **Article 18 :**

L'inscription à la course « **FOULEES MONTERELAISES** » vaut adhésion expresse au présent règlement